



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 29 novembre 2018 – n° 156/H030

COMMISSION
ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

Réunion du 12 octobre 2018

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES	24
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS » signés	25

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

- 12 octobre 2018 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, Professeur à l'École d'économie de Paris – Université Paris 1, conseiller scientifique au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

Rapporteurs : Christel COLIN, Directrice des statistiques d'entreprises à l'Insee
Béatrice SÉDILLOT, Cheffe du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 87 69 57 03)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	4
I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ	4
II. DEMANDES D'ACCÈS A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951.....	10
III. PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE CONSULTATION DU CNIS SUR L'ÉVOLUTION DE LA DIFFUSION DES DONNÉES STRUCTURELLES D'ENTREPRISES	11
IV. PRÉSENTATION DES AVIS POUR LE PROCHAIN MOYEN TERME DU CNIS (2019-2023) POUR LA COMMISSION	12
CONCLUSION	23

Liste des participants

AFSA	Cédric	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
BECK	Simon	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
BOISNAULT	Denis	Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)
BON-MAURY	Gilles	France Stratégie
BOUVIER	Gérard	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
BRUNEAU	Chantal	Haut Conseil à la vie associative
CHAPTAL	Isabelle	Fédération nationale des travaux publics (FNTP)
CHOGNOT	Christine	Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)
COLIN	Christel	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
COLTIER	Yves	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
DEVILLARD	Nathalie	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
DOISNEAU	Lionel	Insee Occitanie
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUC	Cindy	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
FONTAGNÉ	Lionel	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique (ASP)
KREMP	Elisabeth	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MARCHAND	Sylvie	Direction générale des entreprises (DGE) – Sous-direction de la prospective, des études et de l'évaluation économiques
MARTIAL	Elodie	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
MAUREL	Françoise	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
RICHARD	Germain	Ubiquis
SÉDILLOT	Béatrice	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
SEROUSSI	Géraldine	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (Cnis)

INTRODUCTION

Lionel FONTAGNÉ

Bonjour à tous. Cette séance sera consacrée principalement aux orientations du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Lors d'une session précédente, nous avons dressé un bilan du moyen terme 2014-2018. Depuis, des consultations ont également été engagées auprès des utilisateurs et des producteurs de statistiques publiques. Ces travaux préparatoires ont fait ressortir un certain nombre de besoins d'approfondissement dans le champ de cette commission, autour des grands thèmes suivants :

- l'observation du système productif dans une économie mondialisée ;
- l'organisation et les stratégies des entreprises ;
- la transformation numérique de l'économie ;
- les structures productives face au défi du développement durable.

Des propositions d'avis ont été travaillées autour de ces thèmes, qu'il nous appartiendra de discuter.

Au préalable, il nous faudra examiner un certain nombre de demandes d'avis d'opportunité. La commission sera également informée de la prolongation de l'avis d'opportunité d'un certain nombre d'enquêtes et de demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.

I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ

1. Demandes pour avis d'opportunité

a. *Enquête Associations, Insee*

Cindy DUC, Insee DSE

L'enquête Associations a été mise en place suite à la publication, en décembre 2010, du rapport de la mission du Cnis consacrée à la connaissance des associations. La recommandation était alors de mettre en place une enquête nationale périodique permettant de mesurer les ressources financières et humaines (dont le bénévolat) des associations, ainsi que leur utilisation de ces ressources. Une première enquête Associations a ainsi été réalisée en 2014. La prochaine devrait être réalisée en 2019.

L'enquête Associations a vocation à être appariée avec le répertoire national des entreprises (Sirene) et le répertoire national des associations (RNA), en cohérence avec la loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) de 2014. Cette enquête devrait également permettre d'améliorer les comptes du secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) de la comptabilité nationale, avec un groupe de travail appelé à démarrer ses travaux en fin d'année 2018.

L'enquête Associations vise prioritairement à déterminer le nombre des associations présentes sur le territoire, leur activité, leurs membres et leur organisation, avec pour finalité de mesurer leur poids économique. Le champ de cette enquête recouvre l'ensemble des associations placées sous le régime de la loi de 1901, déclarées en préfecture (et donc affiliées au RNA) et/ou immatriculées au répertoire Sirene. Le répertoire Sirene et le RNA constituent ainsi la base de sondage de l'enquête – ces deux outils permettant de couvrir à la fois les associations employeuses et non employeuses.

Depuis 2014, en cohérence avec la loi sur l'économie sociale et solidaire, des exercices d'appariement ont été menés pour permettre une introduction du numéro RNA des associations dans le répertoire Sirene. Le numéro RNA est ainsi pris en compte dans le flux de Sirene depuis 2016.

Il demeure toutefois difficile de constituer une base de sondage de qualité satisfaisante pour l'enquête Associations, du fait notamment des difficultés rencontrées pour repérer en amont les associations inactives (bien que signalées comme actives dans les répertoires).

Le répertoire Sirene recense l'ensemble des entreprises et certaines associations. L'inscription y est obligatoire pour les associations employant des salariés, ayant des obligations fiscales, bénéficiant de certaines subventions publiques et/ou souhaitant ouvrir un compte dans certaines banques. La loi de 1901 n'impose en principe aucune obligation de comptabilité aux associations. Néanmoins, doivent tenir une comptabilité les associations exerçant une activité commerciale, bénéficiant d'un agrément par une autorité publique, recevant des subventions et/ou employant des salariés. Les associations recevant des subventions publiques supérieures à 153 000 euros ou des dons ouvrant droit à des avantages fiscaux supérieurs à ce même montant ont également l'obligation de publier leur bilan. Ces dispositions conduisent le répertoire Sirene à intégrer l'ensemble des associations employeuses, mais à n'intégrer qu'une partie des associations non employeuses.

Le RNA, quant à lui, recense l'ensemble des associations de loi 1901. Cependant, il ne comporte que peu d'informations exploitables pour les statisticiens. En outre, il intègre nombre d'associations en réalité inactives.

La base de sondage de l'enquête Associations est ainsi appelée à reposer sur un appariement entre les deux répertoires, avec une seconde base de sondage pour les associations non employeuses. En 2019, le RNA ancien, regroupant les associations n'ayant pas effectué de démarche depuis 2009, ne sera plus utilisé – le taux de réponse sur ce champ n'ayant atteint que 15 % en 2014.

Le questionnaire de l'enquête de 2019 devrait être proche de celui de l'enquête de 2014. A la demande du comité de concertation, des questions supplémentaires de nature sociologique (sexe, âge et statut d'activité) seront posées sur les membres du bureau. Un effort sera également fait pour mieux repérer les réseaux et fédérations. L'enquête s'appuiera aussi sur une nomenclature des domaines d'activité élargie. Des tests sont par ailleurs en cours pour administrer aux associations non employeuses un questionnaire plus détaillé (sur les ressources et les charges notamment).

En termes de calendrier, la collecte de l'enquête devrait être programmée d'octobre à décembre 2019. Les premiers résultats pour la comptabilité nationale devraient être produits à l'été 2020. La diffusion d'un *Insee Première* et d'un *Insee Résultats* devrait ensuite pouvoir être envisagée au second semestre 2020, avant une mise à disposition des données individuelles via le CASD fin 2020 ou début 2021.

Chantal BRUNEAU, Haut Conseil à la vie associative

Le Haut Conseil à la vie associative est très satisfait du renouvellement de cette enquête fondamentale pour la connaissance des associations. Nous serions favorables à ce que cette enquête soit ainsi renouvelée tous les 5 ans.

Christine CHOIGNOT, Uniopss

L'Uniopss est également très satisfaite du renouvellement de l'enquête Associations.

Lionel FONTAGNÉ

L'opportunité de cette enquête a été soutenue dès l'origine par cette commission.

L'enquête Associations 2019 recueille un avis d'opportunité favorable.

b. Enquête communautaire sur l'innovation (CIS), Insee

Cindy DUC

Cette enquête portée par la DSE s'inscrit dans le cadre d'un règlement européen. Elle s'appuie donc sur un questionnaire harmonisé, faisant l'objectif de groupes de travail auxquels l'Insee participe activement. Elle s'appuie également sur le manuel d'Oslo de l'OCDE, définissant la notion d'innovation, ainsi que les indicateurs et la méthodologie des enquêtes associés.

La première enquête CIS a été réalisée en 1993, sur le champ des entreprises industrielles uniquement. Depuis 2005, elle est réalisée tous les 2 ans, sur un champ élargi aux secteurs du commerce et des services.

Cette enquête vise historiquement à fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises, le montant des dépenses associées (en R&D ou dans d'autres activités d'innovation), le chiffre d'affaires issu de l'innovation, ainsi que les processus associés à l'innovation (activités, coopérations, financements publics, etc.).

L'enquête CIS bénéficiait d'un avis d'opportunité jusqu'à sa vague 2018, avec une collecte prévue en 2019. Néanmoins, une révision du manuel d'Oslo, devant faire l'objet d'une publication en fin d'année 2018, a conduit à la mise en place d'un nouveau questionnaire, d'où une nouvelle demande d'avis d'opportunité, en prévision d'un passage devant le Comité du label.

La refonte du manuel d'Oslo, débutée en 2015, avait pour objectif de limiter la subjectivité de la notion d'innovation, pour favoriser sa mesure, l'interprétation des données collectées ainsi que les comparaisons internationales. Le concept d'innovation est ainsi appelé à être recentré sur deux dimensions : les produits et les procédés. Les innovations en matière d'organisation et de marketing seront désormais considérées comme des innovations de procédés ; les innovations en matière de design seront considérées comme des innovations de produits.

En conséquence, le questionnaire de l'enquête CIS a été remodelé, pour permettre la collecte de davantage de données sur les entreprises dites « non innovantes » (coopérations, subventions, sources de connaissances, etc.), sur les conducteurs d'innovation (co-création, personnalisation, etc.), sur les stratégies d'innovation mises en œuvre par les entreprises (large gamme de produits ou personnalisation, satisfaction des clients existants ou recherche de nouveaux clients, etc.), ainsi que sur les échanges intra-groupe liés à l'innovation (échanges de moyens financiers ou humains, d'activités ou de connaissances).

Cette refonte du questionnaire de l'enquête CIS devrait entraîner des ruptures de séries, du fait d'une structuration et d'une formulation différentes de certaines questions. L'intégration du design dans les innovations de produits devrait également induire des évolutions significatives. Toutes les questions ayant désormais vocation à être posées à l'ensemble des entreprises, les comparaisons devront tenir compte du caractère innovant ou non de celles-ci.

Dans ce contexte, la collecte de 2019 devrait être réalisée à champ constant (en termes de méthodologie et d'échantillonnage), afin que des travaux méthodologiques puissent être menés pour mesurer les ruptures de séries. Avec un même questionnaire administré à toutes les entreprises, la charge de réponse devrait par ailleurs augmenter – des tests ayant déjà mis en évidence une augmentation de 10 minutes sur la moyenne et de 20 minutes sur la médiane, avec une durée de questionnement portée à 50 minutes. Ces deux conséquences ont déjà fait l'objet d'une note à l'attention du groupe des directeurs d'Eurostat.

En termes de calendrier, la collecte de l'enquête devrait être programmée de mai à octobre 2019. En parallèle, le calendrier de diffusion en N+2 de la vague 2016 de l'enquête devrait être maintenu, avec de premiers indicateurs fournis à Eurostat fin mars 2018, des indicateurs obligatoires transmis à Eurostat fin juin 2018, un *Insee Première* publié début septembre 2018 et un *Insee Résultats* publié mi-septembre 2018, avant une mise à disposition des données individuelles *via* le CASD fin septembre 2018.

Christine CHOGNOT

Le secteur associatif développe une forte activité entrepreneuriale, mais conserve par ailleurs une dimension sociopolitique. L'innovation y a donc plusieurs sens. A cet égard, la définition de l'innovation retenue dans le cadre de l'enquête CIS pourrait permettre de mesurer l'innovation produite par certaines associations dans le champ entrepreneurial ou marchand, mais elle n'apporterait alors aucune visibilité sur l'innovation dans d'autres domaines, par exemple l'innovation développée par ces associations au niveau de la conception des pratiques sociales ou en matière de participation citoyenne. Cette particularité sera-t-elle soulignée dans la communication autour de l'enquête ?

Cindy DUC

Les associations ne figurent pas dans le champ de l'enquête CIS.

Christine CHOIGNOT

Il est statistiquement prouvé que les associations ont une activité économique importante, avec un poids conséquent en termes d'emplois et de budgets ; comme dans les différentes formes d'entreprise une part est consacrée à l'innovation. Le choix de les exclure du champ de l'enquête nécessiterait donc d'être justifié, quitte à être questionné ensuite dans le cadre d'une étape ultérieure. Ce point nécessiterait de faire l'objet d'une communication claire.

En parallèle, une réflexion pourrait être menée sur la possibilité de proposer, dans le cadre de l'enquête Associations, une focale sur la contribution des associations à l'innovation dans toutes ses formes.

Lionel FONTAGNÉ

Au regard de la définition européenne retenue, les associations disposant d'un numéro Siren ne devraient pas être incluses dans le champ de l'enquête. Ce point nécessiterait toutefois d'être explicité.

Par ailleurs, l'enquête CIS 2018 devrait être réalisée à champ constant, avec une segmentation par secteur et par taille d'entreprise. Cependant, par rapport à la vague 2016, les entreprises interrogées ne devraient pas nécessairement être les mêmes. Il ne devrait donc s'agir que d'un pseudo-panel. Il conviendrait de l'indiquer clairement, pour ne pas susciter des attentes déraisonnées.

Compte tenu des remarques formulées en séance, l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS) recueille un avis d'opportunité favorable.

c. Enquête Filière aéronautique et spatiale dans le grand Sud-Ouest (FAS-GSO), Insee

Lionel DOISNEAU, Insee Occitanie

La filière aéronautique et spatiale est essentielle à l'économie du Grand Sud-Ouest, avec plus de 140 000 emplois en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, soit 20 % de l'emploi industriel dans ces régions.

L'enquête FAS-GSO a été mise en place en 1982 en région Midi-Pyrénées. Son champ a ensuite élargi, en 2000, à la région Aquitaine. Depuis 2017, suite à la réforme territoriale, elle couvre l'ensemble des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Depuis 2007, elle fait également l'objet d'un partenariat avec le pôle de compétitivité Aerospace Valley.

Jusqu'en 2012, cette enquête se concentrait sur les sous-traitants, fournisseurs et prestataires des grands donneurs d'ordres du secteur sur le territoire considéré. A compter de 2013, la méthodologie de l'enquête a été adaptée, pour prendre en compte l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la filière.

L'enquête FAS-GSO conserve aujourd'hui pour objectifs principaux de délimiter la filière aéronautique et spatiale du Grand Sud-Ouest, d'en mesurer le poids économique au sein du territoire, ainsi que d'en décrire le fonctionnement (degré d'appartenance et dépendance des établissements à la filière, rôle et position des unités considérées dans la filière, relations entre entreprises ou établissements au sein de la filière, évolutions conjoncturelles de l'activité et de l'emploi, internationalisation de la production, sous-traitance, R&D et innovation, financements).

Le champ de cette enquête recouvre, dans les deux régions considérées, l'ensemble des entreprises ou parties d'entreprises liées à la filière aéronautique et spatiale – celle-ci étant définie à partir du produit final, à savoir la construction d'aéronefs, d'astronefs ou de leurs moteurs, pour un usage civil ou militaire. Les unités à interroger sont ainsi définies à partir de leur code d'activité, des résultats de l'enquête annuelle de production (EAP) ou des repérages effectués dans le cadre des précédentes enquêtes.

La filière est ensuite décomposée en têtes de filière (pour lesquelles des données administratives sont mobilisées) et éléments de la chaîne d'approvisionnement (dont les unités proches du cœur de filière et employant au moins 20 salariés font l'objet d'une enquête exhaustive et dont les unités plus éloignées du cœur de filière et comptant moins de 20 salariés font l'objet d'une enquête par sondage).

La collecte de l'enquête s'appuie sur le répertoire Sirius, complété par l'EAP, les enquêtes précédentes, une revue de presse spécialisée et des échanges avec les partenaires. Les unités de collecte sont ensuite

définies en fonction de la régionalité des entreprises considérées : au-delà de 80 % des effectifs localisés dans le Grand Sud-Ouest, l'unité légale est considérée ; en-deçà de ce seuil, seules les unités locales (établissements) sont considérées. A partir de 2019, l'enquête a par ailleurs vocation à s'appuyer sur une collecte par Internet.

Des questionnaires spécifiques, s'articulant autour d'un volet permanent et d'un volet complémentaire, ont ainsi vocation à être adressés aux unités légales ne comptant qu'un établissement dans le Grand Sud-Ouest, aux unités légales comptant plusieurs établissements dans le Grand Sud-Ouest et aux unités locales identifiées. En 2019, le volet complémentaire de l'enquête devrait être consacré aux difficultés de recrutement – ce thème ayant déjà fait l'objet d'un questionnement en 2013.

Le questionnaire prévu pour la vague 2019 de l'enquête a été rénové à partir d'une consultation des utilisateurs. Il a ensuite fait l'objet de tests par le réseau des enquêteurs entreprises de l'Insee.

En termes de diffusion, les résultats de l'enquête devraient faire l'objet de trois publications annuelles réalisées en partenariat avec Aerospace Valley, ainsi que d'une présentation en conférence de presse. Des tableaux détaillés devraient également être mis à disposition sur le site *insee.fr*. A la demande des partenaires, des études complémentaires pourraient ensuite être réalisées – une étude ayant ainsi été réalisée, en 2018, sur les rémunérations dans la filière.

Les résultats de l'enquête ont ainsi vocation à être utilisés par l'ensemble des acteurs institutionnels des deux régions (collectivités territoriales, services de l'État, etc.), les représentants de la société civile et des entreprises de la filière, l'Insee et les chercheurs.

En termes de calendrier, l'enquête devrait être soumise au Comité du label le 5 décembre 2018. La collecte devrait ensuite être programmée d'avril à juin 2019, pour permettre une publication des premiers résultats en fin d'année 2019.

Christine CHOIGNOT

Au regard des enjeux soulevés par la loi de 2014 sur l'ESS et la réforme territoriale, cette enquête permettra-t-elle de disposer d'une connaissance fine du maillage du territoire par la filière aéronautique et spatiale (y compris quant aux liens éventuels avec les PTCE – Pôles territoriaux de coopération économique - de la région) ? L'objectif serait de connaître les activités économiques de la filière irrigant les secteurs non marchand ou hybride du territoire ou produisant des effets d'aménagement économique ou de cohésion sociale sur le territoire.

Lionel DOISNEAU

La connaissance du maillage territorial de la filière, y compris à un niveau géographique fin, constitue l'un des objectifs principaux de l'enquête.

La mesure des effets induits par la filière sur l'ensemble du territoire pourrait quant à elle nécessiter des études plus approfondies. A ce stade, je ne saurais apporter un éclairage sur la présence d'entreprises relevant de l'ESS dans la filière. Cependant, avec les informations collectées sur les difficultés de recrutement dans la filière (publics concernés par les métiers, enjeux en termes de formation, perspectives d'insertion, etc.), des études devraient pouvoir être réalisées sur le sujet.

Lionel FONTAGNÉ

L'objectif de cette enquête serait donc de délimiter le périmètre de la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest. Le caractère fortement intégré de cette filière, à l'échelle européenne, voire à l'échelle mondiale plaiderait toutefois pour un champ plus large : au-delà de la région toulousaine et de la région bordelaise, la région de Nantes et Saint-Nazaire. Plus généralement, les travaux menés sur les chaînes de valeur par l'OCDE ou l'OMC montrent que la filière aéronautique et spatiale est aujourd'hui la filière française la plus fortement internationalisée ce qui interroge sur le champ territorial restreint retenu pour la caractériser.

Lionel DOISNEAU

L'Insee Occitanie n'entend pas, à travers cette enquête, appréhender la filière aéronautique et spatiale dans sa globalité. L'objectif serait de mesurer l'impact de cette activité sur le territoire du Grand Sud-Ouest et la dépendance de l'économie territoriale du Grand Sud-Ouest à l'égard de cette activité, quels qu'en soient les clients finaux.

Lionel FONTAGNÉ

Dans ce cas, une réflexion nécessiterait peut-être d'être menée sur l'utilisation du terme « filière ».

Sylvie MARCHAND, DGE

Les deux approches apparaissent complémentaires. Une approche macroéconomique des chaînes de valeur mondiales est indispensable pour comprendre le fonctionnement de l'économie française. Néanmoins, s'agissant de donner des contours aux filières sur le territoire national, les études telles que celle menée sur la filière aéronautique et spatiale s'avèrent précieuses.

Le terme « filière » peut effectivement recouvrir plusieurs sens. Au sein de la Direction générale des entreprises (DGE), nous nous appuyons sur des comités stratégiques de filière, qui recouvrent plusieurs secteurs. Pour la filière aéronautique et spatiale, nous disposons néanmoins d'une description particulièrement fine des activités.

Lionel FONTAGNÉ

Pourquoi se priver, par exemple, d'une connaissance des acteurs de la filière aéronautique et spatiale situés en Espagne, à quelques centaines de kilomètres de Bordeaux et Toulouse, au sein du Marché unique européen ?

Sylvie MARCHAND

Avoir une vision mondialisée de la filière serait sans doute hors de portée.

Lionel FONTAGNÉ

La collecte par Internet pourrait ouvrir des perspectives en la matière.

Compte tenu des remarques formulées en séance, l'enquête sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO) recueille un avis d'opportunité favorable.

d. Enquête Recensement de la pisciculture, SSP

Béatrice SÉDILLOT, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Les secteurs de la pisciculture et de la conchyliculture font l'objet de recensements réguliers, conduits selon une périodicité d'environ 10 ans. Dans le secteur de la pisciculture, un nouveau recensement a ainsi été programmé en 2019, pour actualiser les données recueillies en 2007. L'objectif serait de mettre à jour l'univers des entreprises piscicoles et de fournir de nouveaux éléments de cadrage sur le secteur (emploi, production, structures de production, etc.), y compris dans l'optique de répondre à un règlement européen sur le suivi des activités de pêche et d'aquaculture. L'enjeu serait également, en lien avec les professionnels et la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, de réinterroger les pratiques en matière de pisciculture.

Le champ de ce nouveau recensement devrait être étendu à la pisciculture en étang et à l'algoculture. En parallèle, le questionnaire devrait être simplifié, pour permettre une collecte par Internet et par téléphone en partie déléguée à un prestataire privé, dans le cadre du dispositif de l'enquête annuelle Aquaculture.

L'objectif du nouveau questionnaire serait de prendre en compte les obligations européennes, tout en permettant une observation des pratiques selon des modalités adaptées à une collecte par Internet.

S'agissant d'une opération de recensement, un taux de réponse quasi exhaustif devrait être recherché. L'enquête Aquaculture affichant des taux de réponse de 75 à 80 %, le réseau des enquêteurs de la statistique agricole devrait être mobilisé dans un second temps pour recueillir l'information auprès des exploitants les plus difficiles à contacter.

En termes de calendrier, la collecte devrait être réalisée au printemps 2019, avec un complément de collecte à l'été 2019, en vue d'une production des premiers résultats début 2020.

Lionel FONTAGNÉ

Ce secteur compte une multitude de petits acteurs, d'où une organisation complexe de la collecte.

Béatrice SEDILLOT

Ceci est d'autant plus vrai dans le secteur de la pisciculture en étang.

Le recensement de la pisciculture recueille un avis d'opportunité favorable.

2. Prolongation d'un an de l'avis d'opportunité

Lionel FONTAGNÉ

Il est proposé de prolonger d'un an les avis d'opportunité accordés aux enquêtes suivantes, sans que celles-ci aient vocation à faire l'objet de nouvelles présentations :

- Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol), Insee,
- Enquête Achats-Production, volet Production, Insee,
- Enquêtes Combustibles minéraux solides (CMS) dans l'industrie sidérurgique, SDES,
- Enquête Consommations de combustibles et d'énergie non électrique dans l'industrie sidérurgique, SDES.

La prolongation d'un an de l'avis d'opportunité est accordée à ces enquêtes.

II. DEMANDES D'ACCÈS A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951

Françoise MAUREL, Cnis

Deux demandes d'accès ont été formulées par le SDES du ministère de la Transition écologique et solidaire, concernant des données administratives détenues par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Ces demandes portent, d'une part, sur les données collectées par la CRE dans le cadre de l'audit annuel des coûts de la filière électricité et, d'autre part, sur les données détenues par la CRE sur les contrats d'obligation d'achat ou de complément de rémunération entre gestionnaires de réseau de distribution d'électricité.

Sur la base d'une transmission annuelle, ces données devraient permettre au SDES de répondre à des obligations européennes ou à des demandes de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le cas échéant, après instruction, en lieu et place ou en complément de données déjà collectées par enquêtes, avec pour conséquence un allègement de la charge statistique. Ces données devraient également contribuer à l'établissement de certains produits statistiques du ministère, dont les bilans énergétiques annuels.

Les demandes formulées recueillent un avis favorable.

III. Proposition de mise en place d'un groupe de consultation du Cnis sur l'évolution de la diffusion des données structurelles d'entreprises

Lionel FONTAGNÉ

Alors que plusieurs publications ont déjà porté sur les entreprises profilées, en s'appuyant sur la nouvelle définition de l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie – c'est-à-dire en considérant l'entreprise au sens économique et non juridique –, il est apparu utile de clarifier dans l'esprit des utilisateurs les nouveaux périmètres considérés, en vue d'éviter toute incompréhension des évolutions constatées. Pour ce faire, le Cnis a envisagé la création d'un groupe de consultation.

Christel COLIN, Insee DSE

La proposition serait de constituer un groupe de consultation du Cnis pour accompagner le passage à une diffusion des données structurelles d'entreprises issues du dispositif Esane en entreprises au sens économique. A ce jour, ces données sont diffusées essentiellement en unités légales, avec quelques données issues du profilage des plus grands groupes. Cependant, en 2019, les données définitives et détaillées relatives à l'exercice 2017 ont vocation à être diffusées intégralement en entreprises au sens économique.

Le projet de mandat du groupe de consultation qui a été remis sur table rappelle les évolutions en cours et les opérations de profilage associées. Il soulignerait ensuite les impacts, déjà estimés et documentés par l'Insee, du passage d'une diffusion en unités légales à une diffusion en entreprises au sens économique, appelés à être observés dans différents supports (chiffres clés et données détaillées mises à disposition sur le site insee.fr, *Insee Références* sur les entreprises en France, etc.), à savoir :

- une concentration accrue au niveau des agrégats économiques ;
- des réallocations sectorielles ;
- une plus grande cohérence de certaines données comptables ou financières.

Pour accompagner cette évolution et favoriser l'appropriation du nouveau concept d'entreprises au sens économique, le groupe de consultation mobiliserait des utilisateurs avertis, à même de se prononcer sur des maquettes ou prototypes de produits de diffusion, ainsi que sur des notices méthodologiques ou des éléments de langage. L'enjeu serait ainsi de permettre de tester la manière de présenter les méthodes et les résultats et de communiquer sur ces sujets auprès d'utilisateurs avertis, ainsi que de vérifier que cela répond à leurs attentes.

Ce groupe de consultation serait composé d'utilisateurs membres du Cnis, ainsi que de producteurs de statistiques d'entreprises. Sa présidence pourrait être confiée à un membre du Cnis ou à une personnalité qualifiée.

Une fois son mandat validé par le Bureau du Cnis, ce groupe de consultation aurait vocation à se réunir aux deuxième et troisième trimestres 2019. Ses conclusions seraient ensuite présentées à la commission « Entreprises et stratégies de marché » à l'automne 2019.

Lionel FONTAGNÉ

Le nouveau concept d'entreprises au sens économique devrait permettre de mieux documenter la granularité de l'économie, pour assurer l'interface entre les analyses structurelles microéconomiques et la macroéconomie. Ceci pourrait permettre de mieux cerner le périmètre de certaines entreprises, pour mieux mesurer les conséquences macroéconomiques des chocs qu'elles subissent. Ceci devrait également apporter un éclairage différent sur les entreprises exportatrices en France.

Sylvie MARCHAND

La DGE, en tant qu'utilisatrice de ces données, serait très intéressée par une participation au groupe de consultation proposé. Nous serons notamment amenés à utiliser ces données pour alimenter les stratégies développées autour des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et des PME industrielles. Un objectif de la

politique économique étant de faire croître le nombre des ETI, une meilleure compréhension et anticipation des statistiques produites devrait permettre de mieux mesurer les résultats et les enjeux.

Lionel FONTAGNÉ

Pour augmenter le nombre des ETI, il pourrait suffire de réintroduire un seuil social.

Christel COLIN

Ceci conduirait toutefois à une multiplication des unités légales et non des entreprises au sens économique. Le passage à une diffusion en entreprises au sens économique recouvre aussi des enjeux importants en termes de répartition sectorielle. Le fait de tenir compte de l'organisation en groupes, en rassemblant les fonctions de service ou de commerce avec les unités industrielles, accroît le poids de l'industrie, au détriment des secteurs des services et du commerce. Il s'agira de bien expliciter cela, dans le cadre des fiches sectorielles notamment.

Géraldine SEROUSSI, SIES, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

La constitution de ce groupe de consultation apparaît comme une très bonne initiative. De fait, les nouveaux contours des entreprises s'avèrent difficiles à appréhender d'une année sur l'autre, comme on a pu le constater dans le cadre de l'élaboration du rapport de Bpifrance sur l'évolution des PME notamment.

La création d'un groupe de consultation du Cnis sur l'évolution de la diffusion des données structurelles d'entreprises est approuvée.

IV. PRÉSENTATION DES AVIS POUR LE PROCHAIN MOYEN TERME DU CNIS (2019-2023) POUR LA COMMISSION

1. Intervention liminaire sur le thème de l'économie mondialisée

Lionel FONTAGNÉ

La mondialisation dans ses différentes dimensions économiques et sociales interroge les politiques publiques, mais aussi la statistique publique – celle-ci ayant pour missions de documenter les évolutions, d'apporter les éléments de réflexion utiles à la détermination des politiques économiques, voire de modéliser les conséquences des décisions de politique économique.

Dans ce contexte, de nombreux travaux sont aujourd'hui menés pour mesurer l'élasticité du commerce international (élasticité revenu, élasticité prix, etc.). Lorsqu'un gouvernement étranger décide, par exemple, d'imposer des droits de douane, il est utile de savoir comment les entreprises françaises réagissent et, le cas échéant, absorbent dans leurs marges une partie des droits de douane supplémentaires pour se maintenir sur les marchés à destination. De même, la mesure de l'élasticité du commerce international par rapport au PIB recouvre des enjeux importants, s'agissant notamment de documenter les phénomènes de déglobalisation ou de « *reshoring* », c'est-à-dire de rapatriement en Europe ou en France des activités délocalisées, dans un contexte de croissance du commerce international désormais en ligne avec la croissance du PIB mondial. Se pose également la problématique de la mesure du commerce en valeur ajoutée – le déficit commercial des États-Unis vis-à-vis de la Chine apparaissant, par exemple, très différent en brut et en valeur ajoutée. Toutes ces analyses nécessitent de pouvoir s'appuyer sur des données.

Apparaît également le besoin d'une statistique publique permettant de faire le lien entre l'industrie et les services – un certain nombre d'entreprises américaines traditionnellement classées dans le commerce de gros, mais concevant leurs produits, ayant déjà été reclassifiées en entreprises industrielles, avec un impact sur la répartition sectorielle des emplois.

Se pose également la question de la compréhension du périmètre des entreprises. Que produisent-elles en interne ? Quelles sont, le cas échéant, leurs décisions en matière d'externalisation ?

La fiscalité internationale recouvre également des enjeux importants. Cependant, ceux-ci relèvent d'autres commissions du Cnis, bien qu'ayant une incidence sur la localisation par les groupes internationaux de leurs profits.

Face à ces enjeux, on constate que la recherche économique demeure conditionnée par la disponibilité des données, tant sur les entreprises (de l'industrie et des services) que sur la structuration des chaînes de valeur. Il importe ainsi de pouvoir apprécier l'hétérogénéité des entreprises et la distribution de leur productivité. Au niveau macroéconomique, il importe également de pouvoir analyser comment cette distribution conditionne la réponse des entreprises aux chocs communs.

Au niveau des entreprises, les chercheurs et les administrations ont besoin de pouvoir appairer les données des douanes avec les comptes des entreprises, ce qui s'avère relativement facile en France. Ils ont également besoin de pouvoir appairer les données individuelles d'entreprises avec les données sociales des entreprises, pour répondre aux questions concernant l'emploi, la cohésion sociale, la distribution des revenus, etc. Là encore, ce champ est relativement bien couvert en France. Enfin, ils ont besoin de comprendre l'hétérogénéité à double face entre vendeurs et acheteurs, c'est-à-dire de mesurer l'efficacité de l'appariement entre entreprises acheteuses et vendeuses. A cet égard, les outils font encore défaut en France, bien que les identifiants de TVA des entreprises au sein de l'Europe puissent être obtenus. Dans ce domaine, les Norvégiens, les Japonais ou les Belges disposent de données de meilleure qualité, sur lesquelles s'appuient d'ailleurs un certain nombre de travaux financés par la Commission européenne.

Pour comprendre les chaînes de valeur, c'est à dire pour mesurer le revenu engendré par telle ou telle activité en tenant compte de l'ensemble de ses *inputs* et *outputs* domestiques et internationaux, les chercheurs s'appuient encore sur des données très sommaires. La base WIOD a été financée par la Commission européenne. La base TiVA a été mise en ligne par l'OCDE et l'OMC. Dans les semaines à venir, la base GTAP-MRIO, initialement développée par les Australiens, devrait également être mise à disposition. Cependant, ces bases demeurent dépendantes de la qualité et de la régularité du travail statistique produit par les différents pays pour renseigner les tableaux entrées/sorties – chaque matrice nationale devenant une sous-matrice d'une grande matrice mondiale. A cet égard, la base WIOD présente un écueil majeur, dans la mesure où la fréquence annuelle des données qu'elle propose ne correspond pas à la fréquence de révision des tableaux entrées sorties. Elle présente en réalité une allocation des flux de commerce entre les biens intermédiaires et les biens finaux, à partir d'une nomenclature harmonisée, ce qui permet de reconstruire annuellement des tableaux entrées sorties fictifs. De surcroît, ces éléments sont purement statiques et ne permettent pas de mesurer les réponses endogènes aux variations de prix, s'agissant notamment d'appréhender les phénomènes de substitution. Pour mieux documenter ces aspects, il conviendrait de pouvoir s'appuyer davantage sur des données micros localisées. En France, le CASD (centre d'accès sécurisé aux données) couvre des perspectives en la matière ; de nombreuses données sont également disponibles à travers Fare, Ficus, les DADS, les données douanières et les données de la Banque de France. Cependant, l'enjeu serait désormais de disposer de telles données au niveau européen voire mondial, au-delà des données aujourd'hui disponibles à travers Amadeus ou Orbis (de moins bonne qualité et plus coûteuses).

Les chercheurs sont par ailleurs confrontés à des difficultés pour bien identifier le commerce intragroupe. L'Insee avait envisagé de poser cette question dans le cadre du recueil des Fats. Cependant, les tests en la matière n'avaient pas été concluants en termes de taux de réponse des entreprises. Aujourd'hui, cette mesure n'est, me semble-t-il, pas prévue dans le règlement européen associé.

Les données des douanes nécessiteraient quant à elles d'être à double face et disponibles au niveau transactionnel (avec une information pour chaque transaction).

Les chercheurs ont également des inquiétudes concernant les impacts du profilage des entreprises sur la longueur des séries, dans Fare et Ficus notamment.

Enfin, les chercheurs attirent régulièrement l'attention sur le coût d'accès croissant au CASD, dans un contexte d'évolution du modèle économique du CASD vers une autonomie financière. En pratique, pour les équipes de recherche en sciences sociales, disposant de budgets moins importants qu'en sciences dures, ces augmentations de coût commencent à être lourdes en dépit de la qualité du service rendu.

Christel COLIN

Le Fichier approché des résultats d'Esane (Fare), mis à disposition des chercheurs *via* le CASD, continuera de porter également sur les unités légales, ce qui devrait répondre aux inquiétudes des chercheurs concernant la longueur des séries.

Par ailleurs, à partir d'un suivi des demandes d'accès formulées auprès du Comité du secret statistique, une révision de la liste des variables du Fare a été engagée, pour enrichir les données individuelles disponibles sur la sous-traitance et l'endettement notamment. L'objectif serait ainsi d'élargir le champ des variables du Fare, sans pour autant y intégrer l'ensemble des variables – toutes ne faisant pas l'objet du même type de contrôles et ne pouvant présenter les mêmes garanties de qualité.

Le passage au concept d'entreprise au sens économique a en effet un impact sur la longueur des séries disponibles. A ce stade, y compris pour des questions de moyens, il n'est pas prévu de procéder à des rétropolations sur longue période.

S'agissant de mesurer les échanges intragroupes, une question a été insérée dans l'enquête sectorielle annuelle, y compris dans l'optique d'affiner la consolidation des comptes et le profilage des groupes de taille intermédiaire.

Les Fats, quant à elles, font l'objet d'une attention croissante au niveau européen, avec une qualité en amélioration. Le répertoire européen des groupes doit également permettre une meilleure connaissance et une vision partagée au niveau européen de l'organisation de ceux-ci.

Elisabeth KREMP, Insee DSE

L'enquête Achats des entreprises, dont la collecte est en cours, devrait permettre d'améliorer le tableau des entrées sorties pour la France, dont l'actualisation posait effectivement question. Les Belges, quant à eux, s'appuient pour cela sur une enquête annuelle très détaillée.

Pour ce qui est de la longueur des séries, il convient de noter qu'au-delà de la question des moyens disponibles pour procéder à des rétropolations, il s'avère très difficile de reconstruire certaines données sur des entreprises profilées. Les années 2014 et de 2017 risquent ainsi de ne pas être parfaitement comparables. Nous devrions en revanche pouvoir reconstituer les groupes sur une plus longue période.

2. Le contexte

Cédric AFSA, Insee DDAR - Cnis

Pour recueillir les demandes ou attentes des utilisateurs de la statistique publique et élaborer le programme de moyen terme 2019-2023 du Cnis (aussi bien dans son contenu que dans sa forme), il s'est agi tout d'abord d'établir un bilan des avis du moyen terme écoulé. Ce bilan, dont les conclusions ont été présentées aux commissions du Cnis au printemps 2018, a permis de révéler des besoins insuffisamment couverts, voire non traités.

Il s'est agi ensuite de procéder à une consultation des présidents et rapporteurs des commissions du Cnis, pour recueillir auprès d'eux les demandes exprimées au cours des réunions plénières du moyen terme écoulé, mais aussi pour les interroger sur les demandes qu'ils auraient pu capter dans le cadre de leur activité professionnelle.

En parallèle, les rapports des groupes de travail du Cnis et d'autres organismes tels que la Cour des comptes ont été pris en compte, pour identifier un certain nombre de recommandations ou propositions à mettre en œuvre dans le cadre du prochain moyen terme.

Les rencontres ou colloques organisés par le Cnis, telles les rencontres organisées en 2018 sur l'économie numérique et les nouvelles sources de données, ont également constitué un moyen de capter les attentes des utilisateurs de la statistique publique.

Enfin, en s'appuyant sur la refonte du site Internet du Cnis, une consultation publique a été expérimentée. Un questionnaire a été mis en ligne, permettant aux répondants d'énumérer jusqu'à cinq sujets majeurs

pour la statistique publique dans les cinq années à venir, en les invitant à motiver leurs choix. Le questionnaire intégrait également un champ libre pour permettre aux répondants de formuler des commentaires. Cette consultation a permis de recueillir la contribution de 65 répondants aux profils variés (un quart relevant de la sphère publique hors service statistique publique (SSP), un cinquième relevant du SSP, un cinquième relevant du monde universitaire ou de la recherche et un sixième relevant du monde associatif), se déclarant à 95 % utilisateurs de la statistique publique. Au total, 240 réponses ont été fournies concernant les thèmes majeurs à appréhender par la statistique publique, dont 85 % se sont avérées argumentées. Les commentaires laissés par les participants ont également permis de collecter d'autres besoins, concernant notamment la lisibilité des statistiques produites. Un matériau extrêmement riche a ainsi été produit. Cette consultation publique n'a toutefois guère permis de faire remonter des sujets proprement économiques, ce qui appellerait une évolution du dispositif en cas de renouvellement de l'exercice.

La réunion de printemps de la commission « Entreprises et stratégies de marché » avait permis d'identifier des besoins autour des thématiques ou enjeux suivants :

- la qualité des statistiques sur les flux intra-communautaires de biens ;
- le développement d'une cartographie des acteurs et des systèmes d'information dans le tourisme ;
- la charge de collecte des enquêtes sur les pratiques culturelles (renvoyant à la nécessité d'exploiter de nouvelles sources de données) ;
- la dimension internationale (avec des enjeux d'approfondissement autour du poids des règlements cadres européens, de la compétitivité internationale des entreprises, de la localisation des activités des entreprises, etc.) ;
- les nouvelles catégories d'entreprise (avec des enjeux de diffusion dans les systèmes d'information et les publications) ;
- la simplification et l'allègement de la charge de réponse des entreprises ;
- l'économie numérique et ses impacts (sur le dispositif de collecte des informations, ainsi que sur l'économie elle-même).

Dans le cadre de la consultation publique, les sujets les plus fréquemment mentionnés ont ensuite été les suivants :

- la dimension territoriale (mentionnée par un répondant sur trois) ;
- les inégalités économiques et sociales, y compris la pauvreté (mentionnées par un répondant sur cinq) ;
- l'environnement et le développement durable (mentionnés par un répondant sur sept).

De préoccupations transversales ont également été plusieurs fois mentionnées, parmi lesquelles :

- développer les données comparatives internationales ;
- prendre la mesure de la « mutation numérique » dans différents domaines tels que l'emploi, les conditions de travail ou les conditions de vie ;
- exploiter les nouvelles sources de données ;
- conduire des analyses longitudinales ;
- améliorer la lisibilité de l'offre du SSP.

A partir de ces éléments, le programme du prochain moyen terme du Cnis a été construit autour d'avis généraux, traitant de thèmes ou de méthodes à caractère transversal. Ces avis généraux, ayant vocation à être discutés et soumis au Bureau du Cnis, porteraient sur les enjeux suivants :

- la conduite de comparaisons internationales ;
- la production d'indicateurs territoriaux ;
- l'exploitation des nouvelles sources de données ;
- la mesure des évolutions économiques et sociales induites par la transformation numérique ;
- le suivi et l'analyse des trajectoires ;
- la mesure des inégalités (et plus largement de l'hétérogénéité des unités observées) ;
- le suivi des objectifs de développement durable ;
- la lisibilité des statistiques diffusées par le SSP ;
- l'accès des données aux chercheurs ;
- l'allègement de la charge des répondants.

Ces avis généraux seraient complétés ou déclinés par des avis relevant spécifiquement des commissions. A cet endroit, le choix a été fait de privilégier des avis relativement courts et davantage centrés sur les objectifs – la question des moyens interrogeant avant tout les producteurs et ayant vocation à être discutée dans le cadre des commissions. Le choix a également été fait de limiter le nombre de ces avis à une dizaine par commission, pour permettre leur suivi dans le cadre du programme de réunions des commissions, ainsi que pour permettre, le cas échéant, le suivi de réflexions déjà engagées au cours du moyen terme précédent, le suivi des recommandations des groupes de travail, voire la prise en compte de sujets émergents.

Lionel FONTAGNÉ

Il convient ici de noter que le mot « territoire » est susceptible de recouvrir des sens différents en fonction des sujets abordés. Autour des questions de rémunération et de qualification, par exemple, le maillage pertinent devrait demeurer celui des zones d'emploi de l'Insee, plutôt que celui des départements, régions ou grandes régions. En parallèle, l'utilisation des données géolocalisées se développe, induisant une approche plus géographique du territoire.

3. Présentation des avis et échanges

Lionel FONTAGNÉ

Onze projets d'avis ont été élaborés dans le champ de cette commission, regroupés en quatre grands thèmes. Je propose que nous engagions la discussion sur chacun de ces groupes d'avis. Des remarques ou propositions d'amendement pourront ainsi être formulées. Les projets d'avis, avec les amendements éventuels, seront ensuite validés par mes soins en qualité de président de cette commission puis soumis au Bureau du Cnis. Les textes validés avant passage au Bureau du Cnis vous seront envoyés pour information.

Observation d'une économie mondialisée

Stéphane TAGNANI, Cnis

L'observation d'une économie mondialisée était déjà une orientation générale du précédent moyen terme du Cnis. En mai 2016, un colloque a ainsi été organisé par le Cnis sur le thème des comparaisons statistiques internationales, avec une après-midi consacrée aux comparaisons entre la France et l'Allemagne. Cette orientation demeure aujourd'hui essentielle dans une économie globalisée et au regard de l'importance des règlements et des projets collaboratifs développés au niveau européen.

Dans ce contexte, les objectifs seraient de mieux mesurer la mondialisation de l'économie (compétitivité, localisation et organisation des activités), de poursuivre la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises (avec un fort enjeu de comparabilité des données) et de progresser dans la cohérence et la qualité de la statistique européenne sur les entreprises.

Une lecture des projets d'avis n°1 (« Développer l'observation de la mondialisation et la mise à disposition des données en découlant »), 2 (« Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises ») et 3 (« Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et services ») est proposée en séance.

Lionel FONTAGNÉ

Autour de ce thème extrêmement vaste, le choix a été fait de privilégier des avis compacts, en mentionnant malgré tout les projets Fribs et Simstat.

Stéphane TAGNANI

Dans le cadre moyen terme écoulé, plusieurs présentations du projet Simstat ont soulevé des enjeux forts de qualité des données dans les échanges de micro-données entre États-membres.

Denis BOISNAULT, DGDDI

Nous poursuivons un dialogue avec la Commission européenne et Eurostat autour du projet Simstat. Cependant, à ce stade, Eurostat ne souhaite pas lancer de simulation sur la qualité des données et le résultat des échanges. En parallèle, il serait envisagé de supprimer la base légale de la collecte des importations – ce champ ayant vocation à être couvert par les échanges de micro-données concernant les exportations déclarées aux partenaires commerciaux. Ces orientations sont sources d'inquiétudes, car elles pourraient avoir un impact sur les délais de publication, s'agissant notamment d'alimenter la comptabilité nationale pour les statistiques de PIB trimestrielles. Le risque serait également de perdre des niveaux de détail, au plan géographique et vis-à-vis des nomenclatures. Dans un système reposant sur les échanges de données et non plus sur une collecte des importations, les exigences asymétriques des différents États-membres pourraient par ailleurs conduire à des disparités en termes de qualité des données – certains États-membres conservant des taux de couverture de leur collecte relativement faibles, à hauteur de 70 %.

Lionel FONTAGNÉ

La nomenclature retenue devrait-elle être la NC8 ?

Denis BOISNAULT

Oui. Nous perdrons ainsi les niveaux nationaux de la nomenclature NGP9.

Pour pallier les risques évoqués, en attendant de pouvoir prendre en main et vérifier la qualité des données, nous étudions la possibilité de maintenir une collecte nationale.

Lionel FONTAGNÉ

Ceci appellerait-il une reformulation du projet d'avis n°3 ?

Denis BOISNAULT

Cet avis pourrait également recommander de maintenir une enquête nationale.

Lionel FONTAGNÉ

Le but de l'opération serait néanmoins de réaliser des économies.

Denis BOISNAULT

Le projet vise effectivement à réaliser des économies, en termes de coût des enquêtes et de charge pour les répondants. Néanmoins, il pourrait être difficile d'aller dans ce sens sans avoir de certitudes concernant la qualité des données.

Lionel FONTAGNÉ

Le Cnis pourrait recommander ne pas supprimer la collecte nationale des données avant d'avoir de telles garanties.

Cédric AFSA

Une telle recommandation pourrait ne pas relever des prérogatives du Cnis. Dans la formulation actuelle, le Cnis demanderait à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière. Ces dispositions pourraient également inclure les collectes nationales. Le cas échéant, ce sujet aurait vocation à être discuté au sein de la commission.

Lionel FONTAGNÉ

Le Cnis ne pourrait-il pas demander à être informé régulièrement des dispositions prises « notamment en matière de collecte nationale » ?

Christel COLIN

Le Cnis serait, me semble-t-il, dans son rôle en insistant sur la nécessité de veiller à la qualité des données et la satisfaction des besoins, y compris de la comptabilité nationale.

Lionel FONTAGNÉ

Nous tâcherons de trouver une formulation adaptée.

L'avis n°1, quant à lui, pourrait également insister sur l'importance de travailler à la bonne compréhension par les utilisateurs des données issues de Fribs.

Elisabeth KREMP

Le Cnis pourrait encourager les efforts déployés par le SSP pour améliorer « l'appropriation » du dispositif Fribs.

Lionel FONTAGNÉ

Le projet d'avis sera retravaillé en ce sens.

Dans l'avis n°2, la notion de « territoire » d'implantation des firmes pourrait être précisée.

Christine CHOIGNOT

Il pourrait être fait référence aux « territoires ».

Lionel FONTAGNÉ

Le terme « territoire » correspondrait-il, pour l'Insee, à une entité clairement définie ?

Cédric AFSA

Les territoires considérés peuvent varier en fonction des problématiques.

Lionel FONTAGNÉ

Ne pourrait-on faire référence à la localisation des firmes, plutôt qu'à leur implantation sur un territoire ?

Stéphane TAGNANI

L'avis faisant déjà référence à la localisation des firmes, la parenthèse mentionnant l'implantation des firmes dans des territoires attractifs pourrait être supprimée.

Christine CHOIGNOT

Des politiques publiques sont toutefois amenées à soutenir des territoires.

Lionel FONTAGNÉ

Le Cnis pourrait encourager l'observation et l'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences, « tant à l'échelle mondiale que nationale (implantations locales, compétitivité, attractivité des territoires, etc.) ». Cette formulation éviterait de réduire le sujet de la compétitivité à celui des pôles de compétitivité. Le projet d'avis sera retravaillé en ce sens.

Christine CHOIGNOT

L'intérêt serait de pouvoir apprécier la bonne définition des politiques publiques visant à soutenir la compétitivité des territoires. La formulation proposée permettrait de prendre en compte cet enjeu.

Lionel FONTAGNÉ

Le projet d'avis sera retravaillé en ce sens.

Organisation et stratégies des entreprises

Stéphane TAGNANI

Dans ce champ, l'enjeu est de tenir compte de l'introduction, dans le cadre du moyen terme précédent, de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique, ainsi que des fortes évolutions constatées dans les formes d'organisation des entreprises (réseaux, filières, etc.).

Dans ce contexte, les objectifs sont de faire preuve de pédagogie dans la communication et l'explication de la nouvelle approche de l'entreprise, de poursuivre l'adoption de celle-ci par les services de la statistique publique et de progresser dans le suivi des transformations du tissu productif.

La mise en place d'un groupe de consultation du Cnis aurait ainsi pour objet d'accompagner l'appropriation de la nouvelle définition de l'entreprise et des catégories d'entreprises.

Un projet d'avis met également l'accent sur la connaissance du continuum entre la R&D et l'innovation – ce facteur important de compétitivité faisant l'objet de questionnements récurrents et donnant lieu à des aides publiques (crédit d'impôt innovation, crédit impôt recherche, etc.).

Une lecture des projets d'avis n°4 (« Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique »), 5 (« Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises ») et 6 (« Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement ») est proposée en séance.

Géraldine SEROUSSI

Le projet d'avis n°6 nécessiterait d'être précisé. Pour appréhender l'innovation et la R&D (recherche et développement expérimental), nous disposons de concepts clairs, définis par les manuels de Frascati et d'Oslo notamment, comme cela a été mis en évidence dans le cadre de la présentation de l'enquête CIS. L'enjeu ne serait donc pas tant la clarification des concepts que la clarification des frontières entre la R&D, notamment le développement expérimental et l'innovation. En pratique, ces frontières demeurent difficiles à appréhender et peuvent être source de confusions, avec des conséquences sur le suivi de l'attribution du crédit impôt recherche et du CICE.

Au sein du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des centaines d'experts issus d'organismes de recherche ou d'universités travaillent sur ces questions, pour déterminer si les activités des entreprises devant faire l'objet de subventions relèvent ou non de la R&D, de l'innovation ou d'un processus complexe de R&D et d'innovation. Ce sont ces interrogations qu'il conviendrait de mieux éclairer.

Lionel FONTAGNÉ

La formulation actuelle, qui suggère l'existence d'effets d'aubaine dans l'attribution des aides publiques à l'innovation, dépasse le mandat de notre Commission et mériterait d'être revue.

Géraldine SEROUSSI

La phrase « Ils [les concepts d'innovation et de R&D] conditionnent aussi bien la stratégie de développement de l'entreprise que les aides publiques auxquelles elle peut prétendre. » pourrait effectivement être supprimée.

Lionel FONTAGNÉ

L'avis pourrait simplement souligner l'importance du sujet pour les entreprises et les politiques publiques.

Cédric AFSA

L'objectif serait effectivement de pointer les enjeux de la mesure de l'innovation et de la R&D.

Elisabeth KREMP

S'agissant de clarifier les concepts, une révision du manuel d'Oslo va être publiée très prochainement. Nous disposons par ailleurs du manuel de Frascati.

Lionel FONTAGNÉ

Nous avons pris note de cette remarque.

L'avis n°4, quant à lui, reprendrait les enjeux évoqués dans le cadre de la discussion autour de la création d'un groupe de consultation du Cnis.

L'avis n°5 poserait une question plus difficile à traiter. Il permettrait néanmoins de pointer une zone grise entre les entreprises et les nouvelles formes de salariat ou d'auto-entrepreneuriat.

Béatrice SÉDILLOT

Le risque serait toutefois de restreindre le champ des interrelations considérées à la sous-traitance et aux réseaux de franchises.

Cédric AFSA

L'avis pourrait évoquer « par exemple », ces formes d'interrelations.

Elisabeth KREMP

L'avis n'interrogerait en revanche pas la définition du concept de sous-traitance.

Lionel FONTAGNÉ

L'avis pourrait faire référence, à titre d'exemple, à « différentes formes de sous-traitance ».

L'enjeu serait par ailleurs d'évoquer aussi la nécessité de veiller à une prise en compte par la statistique publique de l'interconnexion entre l'industrie et les services. Une piste pourrait être de le mentionner dans l'avis n°5, en encourageant une réflexion sur la frontière ou plutôt l'absence de frontière entre l'industrie et les services. En pratique, l'enregistrement des entreprises dans ces secteurs conserve une part d'arbitraire. Des entreprises manufacturières vendent aussi des services. La décision d'enregistrement peut alors être liée à la convention collective utilisée.

Christel COLIN

Il est normalement interdit de lier convention collective et code APE.

Lionel FONTAGNÉ

Il conviendrait d'éclairer ces processus, en mettant l'accent sur les enjeux recouverts par l'absence de frontière entre l'industrie et les services.

La transformation numérique de l'économie

Stéphane TAGNANI

La transformation numérique de l'économie faisait déjà l'objet d'une orientation générale du moyen terme précédent. Aujourd'hui, après deux manifestations organisées par le Cnis en 2018 sur l'économie numérique et les nouvelles sources de données et alors que de nombreuses réflexions et de nombreux travaux ont été engagés sur le sujet au sein du SSP, cette orientation demeure incontournable.

Dans ce champ, les objectifs sont de mieux mesurer l'impact du numérique dans les entreprises (en termes d'organisation, de processus de production et de performances) et de progresser dans l'appréhension économique et statistique de « l'économie du numérique ».

Une lecture des projets d'avis n°7 (« Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises ») et 8 (« Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique ») est proposée en séance.

Lionel FONTAGNÉ

La difficulté est que le numérique est partout. Son observation soulève donc une problématique de définition du périmètre à considérer. A cet égard, une tension pourrait apparaître entre les avis n°7 et 8.

Christel COLIN

L'avis n°7, en soulignant que la transformation du numérique traverse toute l'économie, pointerait la nécessité d'une réflexion sur le périmètre à considérer.

Gérard BOUVIER, Insee DSE

Le terme « traverser » pourrait ne pas être suffisamment significatif. Dans l'avis n°8, il pourrait être fait référence à un périmètre de l'économie numérique « englobant » aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Dans l'avis n°7, le terme « impacter » ou « affecter » pourrait être privilégié.

Lionel FONTAGNÉ

Le terme « affecter » pourrait avoir un sens négatif. Il s'agira donc de trouver terme adapté. Nous sommes néanmoins d'accord sur le sens à donner à l'avis n°7.

A travers l'avis n°8, l'objectif serait d'appeler une réflexion sur le périmètre à considérer. Si un constructeur automobile devait placer un ordinateur dans ses véhicules, devrait-il pour autant être considéré comme relevant du périmètre de l'économie numérique ?

Christel COLIN

Du point de vue de la nomenclature, une telle entreprise demeurerait considérée comme un constructeur automobile. Néanmoins, elle pourrait être prise en compte dans le cadre d'une réflexion sur le développement de l'économie numérique.

Christine CHOIGNOT

La question structurelle serait de savoir comment l'économie du numérique bouleverse les secteurs ou les filières de l'intérieur. L'enjeu serait ainsi d'observer les transformations induites dans certaines composantes de l'activité des entreprises. Des sous-secteurs sont probablement appelés à être externalisés ou recomposés. Ces restructurations nécessiteraient d'être observées.

Lionel FONTAGNÉ

Ces enjeux seraient couverts par l'avis n°7. Du reste, cet avis pourrait faire référence aux usages du numériques dans et « par » les entreprises.

Elisabeth KREMP

Ne faudrait-il pas également appeler à une réflexion sur la définition du e-commerce ? En pratique, de la même manière que le concept de sous-traitance, le concept de e-commerce n'est pas si facile à définir et peut potentiellement concerner un grand nombre d'activités ou d'entreprises.

Lionel FONTAGNÉ

Le rapport annuel 2018 de l'OMC a fait état d'un certain nombre de travaux sur ces sujets, illustrant la difficulté de définir le périmètre du e-commerce.

Christine CHOIGNOT

L'avis n°7 ne pourrait-il pas faire référence plus explicitement à l'intelligence artificielle ? Amazon a tenté d'opérer tous ses recrutements à travers l'intelligence artificielle, avant d'y renoncer devant les biais introduits. Néanmoins, le recours à l'intelligence artificielle pourrait être une évolution structurelle, appelée à transformer un certain nombre de filières.

Lionel FONTAGNÉ

Le numérique recouvre un champ plus large que celui l'intelligence artificielle – l'intelligence artificielle croisant elle-même plusieurs champs, dont celui des sciences cognitives. Nous aurons probablement l'occasion d'aborder le sujet de l'intelligence artificielle. Il pourrait même s'avérer incontournable dans le cadre du moyen terme suivant. A ce stade, il pourrait néanmoins être difficile de l'inclure dans les avis sur le numérique.

Les structures productives face au défi du développement durable

Stéphane TAGNANI

Le développement durable est devenu un enjeu économique et social majeur. Dans le champ de la commission « Entreprises et stratégies de marché », il recouvre des thématiques multiples (l'économie sociale et solidaire, les pratiques des entreprises, secteur agricole, etc.). Il fait par ailleurs l'objet d'une approche plus globale dans le cadre de la commission « Environnement et développement durable » du Cnis.

Dans ce contexte, les objectifs sont de poursuivre les travaux visant à améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (dans le prolongement de l'enquête Associations), de progresser dans l'approche « statistiques d'entreprises » du développement durable (au-delà de l'approche « ménages ») et de continuer à approfondir l'observation des pratiques agricoles (dans le prolongement des travaux menés sur les pratiques culturelles).

Une lecture des projets d'avis n°9 (« Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire »), 10 (« Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises ») et 11 (« Approfondir la connaissance des pratiques agricoles ») est proposée en séance.

Gérard BOUVIER

Au niveau de l'avis n°9, la définition du périmètre de l'ESS nécessiterait de précéder sa connaissance. Les deux propositions pourraient donc être interverties. Un lien de causalité pourrait même être marqué entre la définition imprécise de l'ESS et sa connaissance parcellaire.

Lionel FONTAGNÉ

Au niveau de l'avis n°10, la référence à des emplois et investissements « verts », en particulier dans le secteur de l'énergie, pourrait être trop spécifique.

Elisabeth KREMP

L'énergie correspondrait davantage à un domaine qu'à un secteur.

Lionel FONTAGNÉ

Le risque serait de restreindre le champ au secteur de l'énergie. De surcroît, la formulation retenue préjugerait de caractère « vert » des investissements réalisés. Avec une vision globale des processus de fabrication et de transport, on pourrait considérer que les panneaux solaires installés en France ont un

impact sur l'environnement en Chine. Une formulation plus générale pourrait donc être privilégiée, faisant référence « aux emplois et aux investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises ».

Christel COLIN

Gilles Bon-Maury, le secrétaire permanent de la plateforme RSE (responsabilité sociétale des entreprises), ayant dû quitter cette séance avant son terme, m'a fait savoir qu'il appuyait le soutien à l'enquête Entreprises et développement durable, qu'il utilise abondamment dans le cadre de ses fonctions.

Christine CHOIGNOT

La loi Pacte, en introduisant le concept d'entreprise à mission, pourrait percuter la définition spécifique du périmètre de l'ESS. Dans l'avis n°9, l'enjeu ne serait donc pas tant de dire que la définition de l'ESS est imprécise. En réalité, la définition de l'ESS est claire dans la loi. Elle demeure cependant extrêmement large, d'où la nécessité de cerner les contours réels de ce secteur, sans préjuger de l'issue du débat sur la loi Pacte, ni présupposer que toute ESS s'inscrit nécessairement dans une perspective de développement durable.

Pour traduire cet enjeu important en termes d'observation statistique, l'avis n°9 pourrait faire référence à une définition imprécise « car très large » de l'ESS. Il s'agirait ainsi d'apporter un élément d'explication sur le contexte.

Lionel FONTAGNÉ

Nous ne saurions toutefois préjuger de ce que sera le contenu de la loi Pacte. La référence à une « définition encore imprécise » pourrait aller dans le sens souhaité. Il nous appartient ensuite d'apporter les précisions nécessaires au moment d'aborder le sujet.

CONCLUSION

Lionel FONTAGNÉ

Merci à tous. Nos débats ont été riches durant cette séance. Les projets d'avis de la commission pour le prochain moyen terme du Cnis seront retravaillés en conséquence. Dans leur forme définitive, une fois validés, ils vous seront adressés pour information.

La séance est levée à 12 heures 10.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

[Enquête Associations pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête communautaire sur l'innovation \(CIS\) pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest \(FAS-GSO\) pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Recensement Pisciculture et Algoculture 2018 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête Production des entreprises 2018 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête Achats des entreprises 2017 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'avis 7bis - SDES-CRE - obligations d'achats](#)

[Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'avis 7bis - SDES-CRE - producteurs d'électricité](#)

[Projets d'avis de moyen terme du Cnis 2019-2023 pour la commission Entreprises et stratégies de marché](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

[Enquête Associations pour opportunité - Insee - Diaporama](#)

[Enquête communautaire sur l'innovation \(CIS\) pour opportunité - Insee - Diaporama](#)

[Enquête Filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest pour opportunité - Insee - Diaporama](#)

[Moyen terme du Cnis 2019-2023 - Commission Entreprises et stratégies de marché - Diaporama](#)

[Projets d'avis de moyen terme du Cnis 2019-2023 pour la commission Entreprises et stratégies de marché - Diaporama](#)

[Projets d'avis de moyen terme du Cnis 2019-2023 validés par le président de la commission](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS » signés

Voir aussi sur le site cnis.fr à la [rubrique Enquêtes](#)

Enquête Associations 2019.....	26
Enquête communautaire sur l'innovation (CIS).....	28
Enquête Filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO).....	30
Enquête Recensement de la pisciculture, de l'algoculture et de la culture de cyanobactéries 2019.....	32
Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol).....	34
Enquête Achats des entreprises 2017.....	36
Enquête Production des entreprises 2018.....	38
Enquête Combustibles minéraux solides (CMS).....	40
Enquête Consommations de combustibles et d'énergie non électrique dans l'industrie sidérurgique.....	41
Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'avis 7bis de la loi de 1951 signées :	
formulée par le SDES auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sur les achats	
formulée par le SDES auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sur les producteurs d'électricité	



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Associations 2019

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête réalisée pour la première fois en 2014

Périodicité : l'enquête a vocation à être renouvelée tous les cinq ans

Demandeur : Département des synthèses sectorielles, de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee, Ministère de l'économie et des finances

Au cours de sa réunion du 12 octobre 2018, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête auprès des associations en 2019.

L'enquête Associations a pour objectif de fournir des données statistiques de cadrage sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées et exerçant effectivement une activité, quel que soit le domaine et qu'elles emploient ou non des salariés. L'enquête vise à dénombrer les associations actives par domaine d'activité, évaluer le nombre de leurs adhérents, leurs ressources financières et humaines (salariés et bénévoles). Elle contribuera à la construction des comptes nationaux, en fournissant notamment des données de cadrage au compte des ISBLSM (institutions sans but lucratif au service des ménages).

Il s'agit de la reconduction d'une première enquête menée en 2014. Cette enquête constituait une première pour la statistique publique, qui n'avait jamais enquêté directement les acteurs associatifs. Elle répondait notamment à une des recommandations essentielles du rapport « Connaissance des associations » du Cnis publié en décembre 2010. L'avis de moyen terme du Cnis pour la période 2014-2018 préconisait la réalisation régulière de l'enquête sur les associations (avis n°2 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »), précisé par l'avis issu de la réunion de la commission du 30 mars 2016, qui préconise un rythme quinquennal. L'enquête de 2019 s'inscrit dans ce calendrier.

Le questionnaire est réaménagé pour tenir compte des enseignements de la première enquête de 2014, aussi bien concernant la collecte que de l'exploitation des résultats.

Les thèmes portent sur la caractérisation des activités (principale et éventuellement secondaires) selon une nomenclature autant que faire se peut identique à celle de 2014, les ressources humaines et financières des associations (salariés, volontaires, bénévoles, d'une part ; dons, cotisations, mécénat, financements publics, d'autre part), leurs dépenses (salaires, dépenses courantes ...), leur organisation (appartenance à un réseau, ...) et leur rayon d'intervention.

L'enquête de 2014 comportait deux questionnaires, celui pour les associations non employeuses étant nettement moins détaillé que celui pour les associations employeuses.

Sur la population des associations non employeuses, l'objectif prioritaire demeure d'estimer un nombre d'associations actives par domaine d'activité. Néanmoins, à la demande du comité de concertation, le questionnaire 2019 des associations non employeuses sera complété, pour le rapprocher le plus possible du questionnaire adressé aux associations employeuses, notamment sur l'origine des ressources et sur les charges.

Les unités enquêtées sont les associations actives au cours de l'année 2018. Comme lors de l'enquête de 2014, le répertoire Sirene et le répertoire national des associations (RNA) géré par le ministère de l'Intérieur seront utilisés pour constituer les bases de sondage. L'échantillon des associations employeuses sera extrait du répertoire Sirene, celui des non-employeuses à la fois de Sirene et du RNA.

Le champ géographique est la France entière (métropole et départements d'outre-mer).

La collecte aura lieu au dernier trimestre de 2019, et sera réalisée par l'Insee. Elle s'effectuera par Internet ou voie postale.

L'enquête donnera lieu à des publications (*Insee Première* et *Insee Résultats*), prévues pour le deuxième semestre de 2020 et sera mobilisée pour la nouvelle base des comptes nationaux (2021-2022).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 25 octobre 2018 - N° 135/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS - Community Innovation Survey)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête biennale (dernière en date : CIS2016, réalisée en 2017)

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 12 octobre 2018, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête communautaire sur l'innovation (CIS - *Community Innovation Survey*).

Les objectifs de cette enquête sont de mesurer le poids économique de l'innovation en France, en fournissant des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation par nature (en nombre d'entreprises, par secteur, par tranche d'effectifs), sur le montant des dépenses d'innovation (R&D, acquisition de matériel ou de connaissances), sur le chiffre d'affaires résultant de l'innovation, et d'éclairer des aspects spécifiques du processus d'innovation (activités d'innovation menées, existence de coopérations, provenance des financements pour innover, objectifs des innovations, ...).

Suite à la 4ème édition du Manuel d'Oslo, le questionnaire a été revu, nécessitant d'anticiper la demande de renouvellement de l'avis d'opportunité. La définition de l'innovation a été modifiée, les capacités d'innovation des entreprises sont maintenant également mesurées à travers des questions sur les stratégies mises en œuvres ou la co-création et les différentes questions de l'enquête CIS sont posées à toutes les entreprises (innovantes et non-innovantes), contrairement aux précédentes enquêtes qui se focalisaient sur les entreprises innovantes.

L'enquête CIS répond au règlement européen n° 995/2012 du 26 octobre 2012 relatif aux statistiques communautaires de la science et de la technologie. Elle permet à ce titre une analyse économique de l'innovation entre les pays et de mieux orienter la politique de l'innovation en Europe.

Outre un tronc commun de questions présentes lors de chaque itération biennale de l'enquête, des questions spécifiques sont introduites selon les années, permettant d'apporter un focus sur certaines problématiques. Le champ sectoriel de l'enquête est fixé par l'acte délégué de CIS dans le cadre de FRIBS (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*, règlement qui vise à harmoniser le champ des enquêtes portant sur les sciences et technologies de l'information : CIS, enquête Technologies de l'information et de la communication et enquête Recherche & Développement).

L'unité de collecte est l'entreprise au sens de l'unité légale. L'entreprise au sens de la LME (loi de modernisation de l'économie) sera intégrée progressivement en fonction de l'avancement du profilage des entreprises et sous réserve de l'accord de ces entreprises pour répondre à l'enquête sous ce nouveau contour. L'échantillon, tiré à partir du répertoire Sirius, comprend 20 000 unités, avec une partie exhaustive (unités légales ayant des effectifs élevés).

L'enquête est réalisée au second semestre de l'année n sur l'année de constat $n-1$ de façon à pouvoir adresser les réponses à Eurostat avant la fin du mois de juin de l'année $n+1$. La collecte sur Internet est privilégiée (plus de 95 % des répondants), avec néanmoins la possibilité de répondre par questionnaire papier sur demande.

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprises, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés se réunit au moins une fois avant chaque itération de l'enquête.

Outre leur transmission à Eurostat, les résultats font l'objet de plusieurs publications au niveau national (*Insee Première* et *Insee Résultats*). Les données sont par ailleurs très utilisées par les chercheurs, via le CASD.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour six années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité (2019-2024).



AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeurs : Insee - Directions régionales de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie

Au cours de sa réunion du 12 octobre 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête annuelle sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO).

L'enquête Filière aéronautique et spatiale du Grand Sud-Ouest (FAS-GSO) est une rénovation de l'enquête annuelle réalisée depuis 1982 en Midi-Pyrénées et 2000 en Aquitaine auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial. Depuis 2007, l'enquête est réalisée en partenariat avec Aerospace Valley, pôle de compétitivité à vocation mondiale « Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués » (AESE). En 2013, l'objectif de l'enquête a évolué vers la mesure du poids économique de la filière aéronautique et spatiale dans les deux régions. En 2017, l'enquête a été étendue à l'ensemble des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Cette enquête a pour objet :

- de délimiter précisément le périmètre de la filière aéronautique et spatiale du Grand Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie depuis 2017) ;
- de collecter de l'information statistique nécessaire à la mesure du poids économique de cette filière dans l'économie régionale et à la description de son fonctionnement.

Les principaux thèmes abordés sont :

- l'appartenance à la filière et l'évolution des chiffres d'affaires et de l'activité engendrée par le secteur aéronautique et/ou spatial ;
- la fonction des entreprises et établissements au sein de la filière, la sous-traitance ;
- la conjoncture (au printemps de l'année N d'enquête) et les perspectives d'ici la fin d'année ;
- l'emploi, la formation et les difficultés de recrutement ;
- le recours à la recherche-développement et l'innovation ;
- la stratégie de développement des entreprises ;
- la recherche de financement ;
- le climat des relations avec le principal client.

L'enquête s'inscrit en complément des travaux menés par le Psar « Études économiques régionales » (Psar EER) de l'Insee Occitanie sur les filières économiques régionales dont les périmètres conventionnels ont vocation à être amendés en s'appuyant sur les connaissances régionales et par enquête régionale spécifique, pour qu'ils correspondent au mieux à la réalité locale. Elle s'appuie également sur les préconisations du Pôle ingénierie statistique entreprise (Pise) de l'Insee Pays de la Loire relatives à l'étude des filières économiques régionales par le biais d'une enquête spécifique.

Le champ de l'enquête est constitué par les entreprises régionales du Grand Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) dont l'activité concourt *in fine* à la construction d'aéronefs, d'astronefs ou de leurs moteurs,

quel que soit leur usage (civil, militaire, etc.), hors entreprises « têtes de filière », pour lesquelles il est difficile de collecter des données régionalisées. Les unités enquêtées sont :

- des entreprises (unités légales) lorsque tous leurs établissements ou au moins 80 % des effectifs salariés de l'entreprise sont localisés dans le Grand Sud-Ouest (environ 75 % du champ de l'enquête) ; le questionnaire comprend un volet établissements lorsque ces entreprises ont plusieurs établissements dans le Grand Sud-Ouest (environ 10 % du champ de l'enquête) dans le but de localiser plus finement l'activité de la filière aéronautique et spatiale ;
- des établissements lorsqu'ils appartiennent à des entreprises qui ont des établissements en dehors de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie représentant au moins 20 % de l'effectif salarié de l'entreprise (25 % du champ).

L'échantillon est constitué des entreprises/établissements actifs au 31/12 de l'année précédant la collecte dans le répertoire Sirius. Le plan de sondage comprend une strate exhaustive et une partie sondée. La strate exhaustive est enquêtée chaque année, un balayage complet du champ incluant la partie sondée est réalisé tous les 3 à 4 ans. Lors du dernier balayage complet du champ en 2017, la taille de l'échantillon était de 3 900 unités : au 31/12/2016, la taille de la strate exhaustive était d'environ 3 200 entreprises/établissements, et la taille de la partie sondée d'environ 700 unités.

Réalisée jusqu'en 2018 par un questionnaire auto-administré envoyé par voie postale, l'enquête passera à une collecte par Internet en 2019, en intégrant le portail Coltrane. Un appariement avec la source Epure sur l'emploi salarié est prévu post-collecte, pour les entreprises têtes de filière, en complément de l'enquête qui s'adresse uniquement aux entreprises et établissements de la chaîne d'approvisionnement. La collecte débute en mars de chaque année. La période de collecte avec rappels s'étend jusqu'à fin juin. Les derniers retours sont collectés jusqu'à la mi-juillet.

Le comité de pilotage de l'enquête est composé des directrices de l'Insee Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et du directeur du pôle Aerospace Valley ou leurs représentants. Il se réunit une fois par an, avant le lancement de l'enquête. Il assure le suivi des opérations et définit les problématiques prioritaires de l'année à envisager. Le comité des utilisateurs (comité de concertation) est composé des principaux acteurs institutionnels des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (Région, Chambre de Commerce et d'Industrie, Direccte...) et de représentants de la société civile et du monde des entreprises (UIMM, Ceser, BAAS, Tompasse, Aeroteam, Mecanic Vallée). Il est consulté une fois par an. Il donne un avis sur le questionnaire et les nouvelles thématiques à aborder ainsi que la pertinence des résultats d'enquête.

Les données définitives sont disponibles au mois d'octobre ou novembre de l'année de collecte. La première publication, commune à l'Insee Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, est diffusée en fin d'année ou début d'année suivante.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2019 à 2023 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Recensement pisciculture, algoculture et culture de cyanobactéries 2019

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête périodique

Demandeur : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Service de la statistique et de la prospective

Au cours de sa réunion du 12 octobre 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête Recensement pisciculture, algoculture et culture de cyanobactéries.

Le secteur piscicole a été recensé en 1991 (uniquement salmoniculture), en 1998 et en 2007. Le champ du recensement 2007 couvre les secteurs de la pisciculture marine, de l'élevage d'esturgeons, de la salmoniculture d'eau douce et de l'aquaculture dans les DOM. Ces recensements ont permis d'estimer la production aquacole française (hors conchyliculture) et d'étudier en détail les modes d'élevage et la structure des exploitations. Depuis, une enquête annuelle met à jour les données de production, d'emploi et les surfaces exploitées.

Le recensement 2007, qui s'est déroulé dans la continuité de celui de 1997, s'est révélé complexe. Le questionnement au niveau des sites est particulièrement lourd. Environ 700 entretiens ont été réalisés, répartis sur tout le territoire. Le faible nombre d'unités à enquêter par secteur géographique a induit des coûts élevés de déplacement et la formation d'un grand nombre d'enquêteurs. La collecte du recensement Pisciculture a été réalisée à l'aide de 5 questionnaires différents (salmoniculture Entreprise + Site, pisciculture marine Entreprise + Site, DOM). Ces questionnaires étaient très complexes (16 pages, par exemple, pour le questionnaire salmoniculture Site) et couvraient des thèmes très variés. Le questionnement sera par conséquent simplifié en conformité avec les propositions discutées dans le cadre du comité Utilisateurs.

Les filières « algoculture », « culture des cyanobactéries » et la « pisciculture en étang » n'ont jamais été recensées.

Le recensement contribue à la réponse à des demandes internationales (Eurostat - DCF – CGPM – OCDE - Unece) dont le règlement (CE) n°762/2008 qui demande la fourniture d'informations sur :

- la production en volume et en valeur à la première vente au stade adulte par espèce et selon le type de pratique d'élevage. Les ventes inter-entreprises françaises et pour le repeuplement en milieu naturel sont également demandées pour avoir une vue globale de la production française (demande DCF) ;
- l'activité de vente des écloséries et nurseries : production d'œufs et d'alevins par espèce, en quantité ;
- l'emploi selon le sexe et le temps de travail (nombre d'employés et équivalent temps-plein) ;
- captures d'animaux dans le milieu naturel pour les besoins des élevages (hors sujet pour la pisciculture : concerne quasi exclusivement les naissains de coquillages) ;
- les capacités d'élevage par espèce et par technique (tous les trois ans) : surfaces exploitées.

Le recensement est aussi demandé par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et par les organisations professionnelles. Le Comité

interprofessionnel des produits de l'aquaculture (Cipa) et la Fédération française d'aquaculture (FFA) ont adressé au SSP un courrier cosigné le 8 novembre 2017 avec une relance en date du 30 mars 2018.

Les principaux thèmes abordés par le recensement 2019 seront :

- productions annuelles vendues en quantités et en valeur par espèce, par stade d'élevage (œufs, alevins et adultes) et par destination (consommation finale, autre entreprise, repeuplement) ;
- emploi par genre, durée et statut des personnes travaillant dans l'entreprise ;
- qualité : part de la production sous signe de qualité selon les sites de production ;
- pour chaque site, quelques questions sélectionnées parmi les thèmes suivants : démarche qualité, mode d'alimentation en eau ; caractéristiques de l'outil de production (surface, volume utilisé pour l'activité aquacole) ; équipements et matériels ; traitement et suivi des rejets ; suivi sanitaire ; alimentation ; pratique d'élevage ; géniteurs.

Une enquête annuelle exhaustive est conduite par le service de la statistique et de la prospective (SSP). Elle porte sur les volumes de production et sur l'emploi, sur la base du recensement de 1998. Le recensement permettra de fournir des informations sur un champ exhaustif et d'actualiser l'univers pour le tirage des enquêtes ultérieures (notamment l'enquête annuelle de production). Il fournira par ailleurs des informations complémentaires sur les pratiques d'élevage qui ne peuvent être collectées annuellement.

Enfin, le recensement couvrira la pisciculture professionnelle en étang et de l'algoculture, qui n'était pas jusqu'à présent dans le champ de l'enquête annuelle aquaculture et qui fragilisait la qualité des données transmises à Eurostat.

L'enquête est exhaustive pour les entreprises de France métropolitaine. Ne sont pas incluses dans le champ les entreprises qui n'ont qu'une activité commerciale d'achat et revente de ces espèces

La collecte du recensement de la pisciculture sera intégrée dans le dispositif de collecte de l'enquête annuelle Aquaculture conduite sur les productions réalisées au cours des exercices comptables se terminant en 2018. Elle se déroulera en deux phases :

- dans un premier temps (avril à juin 2019), la mise en œuvre de la collecte sera confiée au prestataire en charge de l'enquête annuelle aquaculture, avec un questionnaire enrichi pour le segment pisciculture et algoculture ;
- dans un second temps (juillet à septembre 2019), les non-répondants à l'issue des différentes relances effectuées par le prestataire (queue de collecte) seront contactés par les services régionaux de l'information statistique des Draaf (Srise) par téléphone ou en face-à-face. L'objectif est que moins de 25 % des entreprises soient à relancer (150 entreprises à enquêter).

L'utilisation de données administratives ou d'appariements avec des sources externes n'est pas envisagée, hormis pour constituer la liste des entreprises interrogées.

Un comité d'utilisateurs a été mis en place. Il comprend, outre le SSP et la Direction de la pêche maritime et de l'aquaculture (DPMA) la Fédération française d'aquaculture (FFA), le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), la Fédération des spiruliniers de France (FSF), le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM), le Syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français (SYSAAF), le Laboratoire d'économie et de management de Nantes Atlantique (LEMNA), France AgriMer (FAM), la Chambre syndicale des algues et des végétaux marins, IDEALG - Université de Bretagne Loire - Station biologique de Roscoff, le Centre d'études et de valorisation des algues, l'institut technique de l'aviculture (Itavi), l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).

La diffusion des résultats est prévue fin 2019 début 2020, avec *Agreste-Primeur*, un *Chiffres & données* et la mise à disposition de données en ligne sur le support Agreste données en ligne. Le retour aux enquêtés se fera par le canal professionnel.

Le Président, après avoir entendu la commission, a émis un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.
L'opportunité est accordée pour l'année 2019.



AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol)

(rectificatif en date du 29 septembre 2017 : prolongation d'un an pour l'année de collecte 2018)

Rectificatif en date du 12 octobre 2018

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeurs :

- Insee-D.S.E (Direction des statistiques d'entreprises), département des synthèses sectorielles, division enquêtes thématiques et études transversales, pour la partie industrie hors industrie agroalimentaire ;
- SSP (service de la statistique et de la prospective, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) ; bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières, pour l'industrie agroalimentaire et scieries.
- SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques, ministère de l'écologie) si d'interrogation du bâtiment et des transports.

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2012, l'intercommission Entreprises et stratégies de marché, et Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur les investissements pour protéger l'environnement.

Tous les trois ans, cette enquête est étendue aux dépenses courantes pour protéger l'environnement. L'intitulé devient alors « Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement ».

L'objectif de l'enquête est d'actualiser la connaissance sur les investissements, les coûts de fonctionnement et plus généralement, l'ensemble des dépenses courantes pour protéger l'environnement. Ces dépenses peuvent être réalisées à la demande des pouvoirs publics ou par auto-saisine.

Le règlement européen relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (CE N°251/2009) du 11 mars 2009, demande de fournir les dépenses de protection de l'environnement ventilées par domaine environnemental, par activité et par taille d'entreprise. De plus, le SOeS a besoin de connaître les dépenses en matière de protection de l'environnement pour en élaborer les comptes. Par ailleurs, il existe une forte demande nationale d'informations sur ce thème qui contribue au débat public, notamment en matière de politique industrielle.

Le champ géographique de l'enquête est : France (y compris DOM). Aucune extension régionale n'est envisagée.

L'enquête couvre le secteur de l'industrie (sections B, C, D et divisions 38 -39 de la nomenclature d'activités française NAF Rév.2). Une partie des établissements est systématiquement enquêtée, notamment les établissements appartenant aux cinq sociétés du secteur de l'énergie.

La collecte aura lieu par internet et voie postale à la demande de l'établissement. Le temps de réponse médian est estimé à une demi-heure.

Un comité de concertation se réunira tous les ans. Il comprend, outre les services producteurs, des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction et des transports, ainsi que des experts du domaine de l'environnement.

Les résultats seront mis à disposition sur internet (données détaillées ou Insee Résultats). Les résultats agrégés pourront faire l'objet selon les années d'une publication de type Insee 1re ou d'une fiche thématique dans le nouvel « Insee Références Entreprises » que produira la DSE à partir de l'automne 2013. Les données sont par ailleurs utilisées pour répondre à deux règlements européens, dont le règlement SBS (295/2008), ayant comme échéance juin N+2.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Le présent avis est prolongé pour l'année de collecte 2019 à la demande du producteur.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Achats des entreprises 2017

Nouvel avis d'opportunité post-commission

Type d'opportunité : nouvelle
Périodicité : enquête ponctuelle
Demandeur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 29 septembre 2017, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête Achats-Production présenté par le Département des comptes nationaux et par la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. L'avis d'opportunité a été délivré pour l'ensemble de l'enquête. Post-commission, l'enquête a été découpée en deux enquêtes distinctes, l'enquête Achats des entreprises 2017 et l'enquête Production des entreprises 2018. L'avis porte sur l'enquête Achats des entreprises 2017.

L'enquête Achats des entreprises doit permettre d'améliorer et de pérenniser les estimations de croissance du PIB, dans un contexte d'évolution des statistiques d'entreprises.

L'objectif de l'enquête est de permettre de rafraîchir le « tableau des entrées intermédiaires » (TEI), au cœur de l'élaboration des comptes nationaux. Le TEI retrace les consommations intermédiaires par branche et par produit. Il repose aujourd'hui sur une structure datée, reproduite quasiment à l'identique d'année en année depuis le début des années 2000. Afin de disposer d'une nouvelle estimation de ce TEI, l'enquête demandera aux entreprises de détailler leurs achats par type de produits. L'enquête permettra également d'améliorer la robustesse et la cohérence du « tableau des entrées sorties » (TES), à la base de l'approche « demande » du PIB et qui confronte, produit par produit, l'ensemble des ressources à l'ensemble des emplois.

L'enquête s'intéresse à un champ aujourd'hui non couvert par la statistique d'entreprises : dans les liasses fiscales, seules des informations agrégées sur les consommations intermédiaires sont disponibles.

Le champ de l'enquête est la France y compris les DOM. La base de sondage est le répertoire Sirius (système d'identification au répertoire des unités statistiques, qui permet d'identifier les unités statistiques qui ont un sens économique) en sélectionnant les entreprises incluses dans le contour actuel des comptes nationaux hors secteurs agricole et non marchand. L'échantillon total est de 20 000 unités.

Pour le volet « achats », la méthode d'échantillonnage, est une stratification par secteur d'activité et par tranche de consommations intermédiaires et l'exhaustivité au-delà d'un certain seuil. Pour le volet « production », les unités légales enquêtées seront choisies pour leur représentativité au sein des branches d'activité et si possible également pour leur représentativité au sein de chaque entreprise profilée.

La collecte se fera par Internet (et voie postale à la demande de l'unité enquêtée) tous les cinq ans. Elle a débuté en septembre 2018 et sa durée est de l'ordre de 4 mois, y compris 2 relances.

Un comité de concertation avec des représentants extérieurs s'est déroulé en octobre 2017. Une relance présentant les spécificités de l'enquête « production » est prévue pour fin 2018. Ont été conviés des représentants des organisations syndicales, des agents des services statistiques ministériels en particulier les services producteurs des comptes satellites, la Direction générale du Trésor ainsi que des membres de l'Association de comptabilité nationale.

Les résultats seront intégrés aux comptes nationaux diffusés sur internet à l'occasion du prochain changement de base, au début des années 2020. Une publication du type « 2 pages » pourrait être réalisée.

Le Président, après avoir entendu la commission, a émis un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.
L'opportunité est accordée pour l'année 2018.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Production des entreprises 2018

Type d'opportunité : nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 29 septembre 2017, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête Achats-Production présenté par le Département des comptes nationaux et par la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. Post-commission, l'enquête a été découpée en deux enquêtes distinctes, l'enquête Achats des entreprises 2017 et l'enquête Production des entreprises 2018. Le présent avis porte sur l'enquête Production des entreprises 2018 qui a été présentée à la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 12 octobre 2018.

L'enquête Production des entreprises 2018 doit permettre d'améliorer et de pérenniser les estimations de croissance du PIB, dans un contexte d'évolution des statistiques d'entreprises.

Cette enquête fournira des données pour compléter pour certaines entreprises la ventilation par produit de la production au niveau des unités légales (UL). Avec la mise en place progressive du profilage, qui vise à définir au sein des groupes des entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008, cette ventilation n'est plus collectée annuellement au niveau des UL pour certains des plus grands groupes (dits de la « cible 1 ») mais au niveau de leurs entreprises (dites « profilées », EP), permettant ainsi d'alléger la charge de réponse des entreprises. Le volet « production » de l'enquête rendra possible la reconstitution de cette information pour une année de base.

L'enquête vient en complément de l'enquête sectorielle annuelle (ESA) et de l'enquête annuelle de production (EAP) : en effet, pour les entreprises profilées des plus grands groupes faisant l'objet d'un profilage en face à face, les réponses à l'ESA/EAP sont fournies selon le choix du groupe soit au niveau UL, soit au niveau EP.

Le champ de l'enquête est la France y compris les DOM. La base de sondage est le répertoire Sirius (système d'identification au répertoire des unités statistiques, qui permet d'identifier les unités statistiques qui ont un sens économique) en sélectionnant les entreprises incluses dans le contour actuel des comptes nationaux hors secteurs agricole et non marchand. Il s'agit plus précisément des unités légales logées dans les entreprises profilées (EP) de la cible 1 pour lesquels la ventilation du chiffre d'affaires par branche n'est plus disponible, ce qui représente environ 4 000 unités légales soit un peu moins de 100 EP (données 2017). L'échantillon devrait être de l'ordre de 1 500 unités.

Les unités légales enquêtées seront choisies pour leur représentativité au sein des branches d'activité et si possible également pour leur représentativité au sein de chaque entreprise profilée. Compte tenu de

l'articulation nécessaire de l'enquête production avec l'ESA, les critères de choix seront aussi proches que possible des seuils d'exhaustivité retenus pour cette dernière enquête, secteur par secteur.

La collecte se fera par Internet (et voie postale à la demande de l'unité enquêtée) tous les cinq ans. Elle débutera en septembre et sa durée sera de l'ordre de 4 mois, y compris 2 ou 3 relances. La prochaine enquête, sur 2018, sera collectée fin 2019.

Un comité de concertation avec des représentants extérieurs s'est déroulé en octobre 2017. L'ensemble de l'opération, soit les deux enquêtes, y a été présenté. Une relance présentant les spécificités de l'enquête Production est prévue pour fin 2018. Ont été conviés des représentants des organisations syndicales, des agents des services statistiques ministériels en particulier les services producteurs des comptes satellites, la Direction générale du Trésor ainsi que des membres de l'Association de comptabilité nationale.

Les résultats seront intégrés aux comptes nationaux diffusés sur internet à l'occasion du prochain changement de base, au début des années 2020. Une publication du type « 2 pages » pourrait être réalisée, et, compte tenu de l'importance de l'opération pour la mise en cohérence des statistiques d'entreprises, des travaux méthodologiques seront effectués et publiés.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.
L'opportunité est accordée pour l'année 2019.

Paris, le 10 décembre 2013 - N° 200/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Combustibles minéraux solides » (C.M.S.)

Rectificatif en date du 12 octobre 2018

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante, avec simplification du questionnaire

Périodicité : mensuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), Sous-direction des statistiques de l'énergie

Au cours de sa réunion du 20 novembre 2013, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête « Combustibles minéraux solides » (C.M.S.). La maîtrise d'ouvrage de cette enquête est assurée par le SOeS, et la maîtrise d'œuvre est assurée par la FFA (Fédération française de l'acier).

L'enquête a pour but principal d'établir un bilan des combustibles solides (coke et houille) des cokeries et des établissements sidérurgiques français, et un bilan des gaz sidérurgiques et de coke dans les cokeries.

Cette enquête est la seule source d'information permettant de répondre au questionnaire mensuel d'Eurostat sur le charbon, régi par le règlement (CE) n° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques de l'énergie. Elle est également utilisée pour réaliser la partie « combustibles minéraux solides » de la note de conjoncture énergétique mensuelle du SOeS.

Sous l'égide du SOeS, un comité de suivi et d'évaluation aura comme mission de faire le bilan de l'enquête et de recueillir les propositions d'évolutions et d'améliorations. L'ensemble des parties prenantes seront représentées : déclarants, Insee, SOeS, CEREN, etc. À terme, l'enquête devrait être simplifiée (retrait des produits énergétiques obsolètes ou sans intérêt, suppression des détails d'utilisation non pertinents), de façon à répondre aux seuls besoins statistiques, notamment celui du règlement n° 1099/2008.

La cible de l'enquête porte sur tous les établissements des branches sidérurgie et cokéfaction. Le champ concerne ainsi tous les établissements des branches 24.10 et 19.10 de la NAF Rév.2. L'enquête couvre par ailleurs la France métropolitaine. Elle est exhaustive, conséquence de la forte concentration du secteur.

La Fédération Française de l'Acier (F.F.A.) réalise la collecte, valide les données et assure la diffusion des résultats. L'ensemble des données respectant le secret statistique seront à disposition sur le site internet du SOeS. Outre la note de conjoncture « énergie » mensuelle, les résultats pourront faire l'objet de publications spécifiques sur le domaine.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Le présent avis est prolongé pour l'année de collecte 2019.

Paris, le 10 décembre 2013 - N° 201/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Consommations de combustibles et d'énergie non électrique »

Rectificatif en date du 12 octobre 2018

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante, avec simplification du questionnaire

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), Sous-direction des statistiques de l'énergie

Au cours de sa réunion du 20 novembre 2013, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête « Consommations de combustibles et d'énergie non électrique ».

La maîtrise d'ouvrage de cette enquête est assurée par le SOeS, et la maîtrise d'œuvre est assurée par la FFA (Fédération française de l'acier).

L'enquête a pour but principal de mesurer les consommations d'énergie des entreprises sidérurgiques françaises par type d'énergie et type d'installation de production. Elle dresse un bilan complet des gaz sidérurgiques autoproduits (emplois/ressources) dont la place est prépondérante dans le processus de production. Elle permet ainsi de mesurer l'évolution de la performance énergétique de la sidérurgie et de l'analyser.

Elle complète et détaille l'enquête EACEI (Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie), en donnant d'une part le détail des consommations par type d'atelier sidérurgique, et d'autre part, les informations sur le bilan des gaz sidérurgiques. Dans le cadre des règles de simplification portées par le Secrétariat général au Gouvernement, le nouveau questionnaire n'interrogera pas les établissements sur des informations recueillies via l'EACEI.

Les résultats de cette enquête sont utilisés par le SOeS notamment pour dresser le bilan énergétique annuel de la France et pour répondre aux questionnaires annuels AIE / Eurostat / ONU, dans le cadre du règlement (CE) n° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques de l'énergie.

Outre le SOeS, les utilisateurs potentiels des résultats sont les services de l'État en charge du développement durable et de l'énergie, les agences ou prestataires associés (CEREN – Centre d'études et de recherche économiques sur l'énergie, CITEPA – Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique, ...).

Sous l'égide du SOeS, un comité de suivi et d'évaluation aura comme mission de faire le bilan de l'enquête et de recueillir les propositions d'évolutions et d'améliorations. L'ensemble des parties prenantes seront représentées : déclarants, Insee, SOeS, CEREN, etc. À terme, l'enquête devrait être simplifiée, de façon à répondre aux seuls besoins statistiques, notamment celui du règlement n° 1099/2008.

La cible de l'enquête porte sur tous les établissements de la branche sidérurgie (47 établissements ; branche 24.10 de la NAF Rév. 2). L'enquête couvre par ailleurs la France métropolitaine. Elle est exhaustive, conséquence de la forte concentration du secteur.

La FFA réalise la collecte, valide les données et assure la diffusion des résultats. La FFA publie une synthèse des résultats dans son rapport d'activité mis à disposition de tous les publics. L'ensemble des données respectant le secret statistique seront à disposition sur le site internet du SOeS. Outre leur utilisation pour le bilan de l'énergie, les résultats pourront faire l'objet de publications spécifiques sur le domaine.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Le présent avis est prolongé pour l'année de collecte 2019.